



## **EXTRAIT DE DELIBERATION** **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

**N°43/2023**

L'an deux mille vingt trois  
Le Jeudi 7 décembre à 18h

**OBJET**

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac - EPINAL (88000), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

**FINANCES**

\*\*\*\*\*

Décision Modificative  
n°3 au budget 2023

M. Kevin GUELLAFF est nommé secrétaire de séance.

**DATE DE  
CONVOCAION**

30/11/2023

**NOMBRE DE  
DELEGUES  
EN EXERCICE**

55

**NOMBRE DE  
PRESENTS**

41

**NOMBRE DE  
POUVOIRS**

7

**NOMBRE DE  
VOTANTS**

48

**NOMBRE DE  
SUFFRAGES  
EXPRIMES**

48

**SONT PRESENTS**

BAILLY Pierre, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, COLNE Jacques, COTTEREAU Jacques, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DREVET Frédéric, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques (départ après délibération n°46-2023), GUELLAFF Kevin, GUILLAUMEY Jean-Marie, JACQUOT Michel, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LAPORTE Irène, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARCOT Véronique (départ après la délibération n°38/2023), MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean Luc, MICHEL Lucette (ne prend pas part au vote délibération n°39/2023), MULLER Stéphanie, MUNIERE Jean-Luc, NEXON Gilles, PETIT Jean-Paul, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain (absent délibération n°38/2023), SALVADOR Victorio, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Pierre, TANNEUR Céline, THIERY François, TIHAY Jean-Christophe, THOMAS Dominique, THIERY François, TOUSSAINT Michel, VARIN gilles, VILLEMIN Yannick

**SONT EXCUSES**

ADAM Christian, AIGLE Alain, ALBERTOLI Patrick, ARNOULD Nicole (donne pouvoir à VILLEMIN Yannick), AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER Jean-Daniel, BOYE Pascal, CASSAGNE Philippe, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie (donne pouvoir à GUELLAFF Kevin), DEL GENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DIDIERJEAN Emilie, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FERRY Martine, FOURNIER Michel, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GENTY Catherine, GEORGE Dominique, GREMILLET Lydie (donne pouvoir à FRANCOIS Gilbert), GREWIS Vanessa, GUPPILOTTE Jean-Pierre, HAMMOUALI Nadia, HATIER Maurice (donne pouvoir à ROUSSEL Alain), HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick (donne à VARIN GILLES), LEMARQUIS Christine, LOUIS Claude, MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, NARDIN Patrick (donne pouvoir à JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine), PARVE Emmanuel, PERILLAS Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie (donne pouvoir à GRASSER Jacques), RELION Marie-Chantal, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SIMONINI Stéphane, SMAINE Margot, TATIN Yannick, THIEBAUT Christine, THOMAS Philippe, VAGNE Daniel, VAGNER Patrick, VINCENT Jacques

## RAPPORT DU PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le



ID : 088-200048726-20231207-DELIB43\_2023-DE

Monsieur le Vice-Président s'exprime comme suit :

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 30 mars 2023 qui approuve le budget primitif de l'exercice en cours,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 juin 2023 qui approuve le décision modificative n°1 du budget primitif de l'exercice en cours,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 28 septembre 2023 qui approuve le décision modificative n°2 du budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, liés notamment :

- A la révision des besoins au chapitre 011 (atténuation de charges) et inscriptions de crédits pour l'action de coopération LEADER, une provision pour risque dans le cadre de la procédure de liquidation de la SEM les insolites du Patrimoine, couplé à des contreparties des annuités d'amortissement enregistrées en section d'investissement ;
- A la régularisation de l'actif du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges induisant la révision d'amortissements ;
- A l'inscription de crédits au chapitre 21 concernant l'exposition itinérante Pays d'Art et d'Histoire et l'achat d'équipements pour les sites France Services ;
- A l'inscription de recettes en fonctionnement (remboursement sur rémunérations du personnel) et en investissement (LEADER).

Dans ce cadre, il convient que les membres du Comité Syndical se prononcent sur la décision modificative n°3 au budget 2023, comme ci-après énoncée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6262	Frais de télécommunications	-4 790,00 €	
	62878	Versement à d'autres organismes	-3 000,00 €	
65	65738	Subvention de fonctionnement aux autres organismes publics	7 790,00 €	
68	6866	Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	22 700,00 €	
042	6811	Opérations d'ordre de transfert entre sections Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	29 280,16 €	
013	6419	Remboursement sur rémunérations du personnel		51 980,16 €
TOTAL			51 980,16 €	51 980,16 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chap	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
21	2188	Autres immobilisations corporelles	54 280,16 €	
13		Subvention LEADER		25 000,00 €
040	28051	Opérations d'ordre de transfert entre sections Amortissement concessions et droits similaires		3 636,00 €
	28183	Opérations d'ordre de transfert entre sections Amortissement matériel de bureau et matériel informatique		25 644,16 €
TOTAL			54 280,16 €	54 280,16 €

**DELIBERATION**

**Après avoir entendu le rapport du Vice-Président délégué aux Finances et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,**

**DECIDENT d'approuver la décision modificative n°3 au budget 2023, comme ci-dessus proposée.**

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,**

**Yannick VILLEMIN**

